Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole

Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture

Band: 28 (1966)

Heft: 4

Rubrik: Nouvelles des sections

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

sous, de sorte qu'il ne peut se former de gaz explosibles et que se trouvent ainsi supprimés, comparativement aux citernes ordinaires, les risques d'incendie. Il ne se produit pas non plus de pertes de liquide. D'après les dires du fabricant, la Société Seatank Method, à Stockholm, qui a fait breveter son invention, ces citernes de conception nouvelle n'exigent que très peu de surveillance et ne nécessitent aucun entretien (nettoyage). Une autre entreprise industrielle suédoise, spécialisée celle-là dans la fabrication de produits en caoutchouc (la firme Trelleborg), a été la première à acquérir une licence pour la production de telles citernes, qui lui donneront la possibilité de stocker de grandes quantités de marchandises, mises dans des emballages appropriés, pour une durée pratiquement illimitée.

Réalisation d'une marche rampante spéciale pour les tracteurs «Renault»

Lors des travaux d'ensemencement et d'entretien concernant la culture des betteraves ou de légumes, il est indispensable que le tracteur puisse rouler à des vitesses très réduites allant de 300 à 500 m à l'heure.

La transmission des tracteurs Renault des modèles «Standard», «Super» et «Master» permet de telles marches rampantes, étant donné que lorsqu'on engage leur première vitesse, la machine avance à une allure inférieure à 1 km/h même quand le moteur tourne à plein régime.

Les exploitations où l'on pratique des cultures spéciales (pépiniéristes, rosiéristes, etc.) ont besoin, par ailleurs, de tracteurs ne roulant pas à plus de 80 à 100 m à l'heure. Pour les travaux devant être exécutés dans de telles entreprises, la Régie Renault se trouve maintenant en mesure de fournir des tracteurs équipés d'une marche rampante spéciale qui permet d'avancer à une allure de seulement 60 m par heure. En modifiant la vitesse de rotation du moteur, on a en outre la possibilité, quelle que soit la combinaison de marche engagée, de rouler à toutes les allures désirées entre 65 m et 380 m à l'heure. Les six vitesses routières, qui permettent d'avancer entre 3 et 20 km/h, existent cependant toujours. Dans l'ensemble, ces tracteurs possèdent une transmission comportant 10 rapports de marche différents offrant la possibilité d'avancer à des vitesses allant de 60 m/h à 20 km/h.

Nouvelles des sections

Association vaudoise de propriétaires de tracteurs Morges

Cours pour jeunes conducteurs de tracteurs de 14 à 18 ans

Nous rappelons qu'aux termes de l'Arrêté fédéral du 18 juillet 1961, les jeunes gens de 14 à 18 ans, appelés à conduire un tracteur ou autre véhicule agricole à moteur sur la voie publique, doivent être porteurs d'un permis de conduire L. Pour obtenir celui-ci, ils doivent subir préalablement un examen théorique sur les règles de circulation routière.

Pour faciliter les choses à ces jeunes, l'Association vaudoise de propriétaires de

tracteurs, qui a déjà organisé plusieurs cours d'instruction dans les différentes régions du canton, a l'intention d'en organiser de nouveaux ce printemps à Morges, Yverdon, Payerne et Aigle.

Les jeunes gens qui ne sont donc pas encore en possession d'un permis de conduire L., peuvent s'inscrire pour un cours d'instruction à l'adresse suivante:

Etude Marc Emery, notaire, Pl. Dufour 3, Morges.

L'inscription devra indiquer clairement le nom, prénom et la date de naissance du candidat ainsi que le nom et prénom du propriétaire de tracteur.

Dernier délai d'inscription: 2 avril 1966.

Dans quelques jours paraîtra le numéro supplémentaire 2 a/66 sous forme de

Catalogue 1966

des véhicules à moteur agricoles

et

Liste 1966

des installations et matériels agricoles

actuellement vendus sur le marché suisse.

Cette publication contient plusieurs pages illustrées et également les très utiles indications énumérées ci-dessous:

- Définitions, commentaires et normes.
- Caractéristiques techniques des genres et modèles de véhicules suivants:
 - 119 tracteurs à 4 roues et porte-outils automoteurs
 - 29 véhicules de traction combinés et chars automoteurs
 - 12 véhicules de traction tous-terrains
 - 63 tracteurs à 2 roues, motofaucheuses, motosarcleuses et motoculteurs.
- Liste des installations et matériels agricoles où figurent plus de 1500 marques et où chaque modèle a été rangé par ordre alphabétique dans la catégorie de machines à laquelle il appartient.
- Répertoire alphabétique avec adresse complète et numéro de téléphone de 301 firmes de la branche des machines agricoles.

Ce numéro supplémentaire de 168 pages peut être obtenu en versant d'avance la somme de Fr. 4.50 au Compte de chèques postaux 80 - 32608 (Zurich) de l'Association suisse de propriétaires de tracteurs à 5200 Brougg AG.



Pensez à vous procurer à temps, avant la Foire suisse de la machine agricole 1966, à Lausanne, cette très utile publication.